

Compte-rendu du conseil municipal du 8 août 2016 - 14h

Etaient présents : Monique DOLADILLE, Marie-Josée ROUX, Sylvie DEVES, Noëlle BIDAULT, Jacques BORELLY, JEAN Pellet, Damien LENTIER, Michèle PADOVANI, Alain CAMUS.

Excusés : Sylvain HIEL et Nadine GAILLARD ;

Secrétaire de séance : Michèle PADOVANI

Approbation et signature du compte-rendu du conseil municipal du 20 juillet 2016 concernant :

- les statuts du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable.
- Les statuts de la piscine « la Perle d'Eau » à Lablachère.
- La signature en septembre, d'une charte avec la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes pour la Protection de la Nature) pour un objectif zéro pesticide dans la pratique communale.
- La location du jardin de la mairie à Madame EGATA.
- Planning des travaux pour rendre les bâtiments et espaces communaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

ORDRE DU JOUR

- A la demande du percepteur, une **décision modificative** (DM) du budget a été prise à l'unanimité : les 75 000€ prévus dans le budget en fonctionnement pour l'aménagement du Roussillon sont reversés sur le budget investissement et seront versés au budget du Roussillon.
- **Délibération** prise à l'unanimité pour l'emprunt de 50 000€ sur 5 ans pour le budget Roussillon en attente de la vente des terrains. Le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne ont été contactés. La meilleure offre de prêt est celle du Crédit Agricole : taux de 0,4848 % - 150 € de frais de dossier et échéance annuelle de 10 145.91€. Les taux de prêt étant actuellement très bas, il a été demandé au Crédit Agricole de négocier à nouveau les deux prêts en cours.
- **Médecine du travail** : le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer une convention avec le centre de gestion pour la mise à disposition du service de médecine professionnelle « Santé au Travail » - coût 62€/agent dont 2€ pour le centre de gestion.

- **Contrats de travail du personnel communal :**

Jacques Vignaud et Sylvie Prévost, jusque-là embauchés en contrat à durée déterminée (CDD) se voient proposer un contrat à durée déterminée (CDI). Myriam Bautvillain continuera, selon les dispositions légales, un an en contrat à durée déterminée.

Madame CASCIANI fait valoir ses droits à la retraite.

QUESTIONS DIVERSES

- Du 22 au 26 août, semaine intercommunale proposée à tous les enfants par le Centre Sociale REVIVRE. Le 22 août, les enfants seront accueillis à Gravières.
- Les analyses de l'eau du Chassezac, effectuées régulièrement comme prévu, indiquent une bonne qualité de l'eau.

La séance est levée à 16h30